

Questions orales

M. Lalonde: Quant aux pourcentages, le député sait très bien que les chiffres qu'il a cités ne sont pas réalistes. Le rapport est plus de l'ordre de 55 p. 100.

Quant au dernier point qu'il a soulevé, je tiens à lui rappeler que j'ai consulté les producteurs de pétrole lourd de l'Ouest, notamment ceux de Husky Oil, qui sont d'avis que le marché va se raffermir. Comme nous avons diminué la taxe sur le pétrole lourd, cela les encourage et leur permettra de s'assurer une importante partie du marché qu'ils desservent.

* * *

L'IMMIGRATION**LE STATUT D'IMMIGRANTS AUX VICTIMES DU TREMBLEMENT DE TERRE EN ITALIE**

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). En cette époque de deuil et d'inquiétude pour tant d'étrangers et de compatriotes, je voudrais me renseigner d'urgence sur la nouvelle récente voulant que le gouvernement soit disposé à faciliter l'entrée au Canada, en qualité d'immigrants reçus, des Italiens sinistrés par la catastrophe sismique que l'on sait, qui sont en réalité des réfugiés dans leur propre pays. J'imagine que cette question nous préoccupe tous ici à la Chambre.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, ce qu'il importe de faire tout d'abord à la suite de ce désastre, c'est tout d'abord d'assister les Canadiens ayant des parents dans les régions sinistrées à se mettre en rapport avec eux. Je vais donner ordre à mes services régionaux de se mettre en rapport avec les organismes italiens de tous les coins du territoire, et nous utiliserons notre réseau de télécommunications et nos bureaux d'immigration en Italie pour localiser les parents qu'ils ont dans les zones sinistrées et nous renseigner sur leur état.

En deuxième lieu, nous avons demandé à notre ambassade de Rome d'assurer l'étude immédiate des demandes de visa d'immigrant présentées par les personnes se trouvant dans les provinces sinistrées. Nous nous sommes entendus avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et la GRC pour que les contrôles habituels de santé et de sécurité puissent s'effectuer au Canada.

Troisièmement, nous avons prévu que ceux qui sont sans abri ou sans secours pourront recevoir des visas d'entrée au Canada à titre provisoire, à la condition que les parents qu'ils ont ici s'engagent à les assister à leur arrivée.

Ce sont les mesures immédiates que nous avons prises. Nous supposons qu'après consultation avec le gouvernement d'Italie et avec les organismes d'Italo-Canadiens, nous ne serons que trop heureux de prendre toutes les mesures d'assistance complémentaire qui pourraient s'imposer.

Des voix: Bravo!

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**LA PARTICIPATION FACULTATIVE DES FEMMES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, notre parti est tout à fait d'accord avec la dernière question et sa réponse.

J'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet du traitement et de la pension des ménagères. Notre parti a toujours été partisan de la prise en charge intégrale de toutes les ménagères par le Régime de pensions du Canada, ce qui nous amène à craindre que le récent projet d'adhésion facultative à ce régime proposé par le ministre ne crée une inégalité de plus à l'encontre des femmes économiquement faibles. Le ministre veut-il nous dire si les femmes qui élèvent des enfants avec l'aide du Bien-être social vont toucher des augmentations pour pouvoir cotiser au Régime de pensions du Canada, comme elle le propose. En deuxième lieu, comment les titulaires de bas revenus, qui n'arrivent pas à s'acheter ce qu'il faut pour manger pourront-ils payer la cotisation de leur épouse? Troisièmement, comment se fait-il que nous ne puissions pas avoir un système qui traite les femmes comme des citoyens à part entière, avec droit à la pension fédérale à 65 ans au lieu du bien-être social?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, si nous arrivons à faire admettre que l'accessibilité au Régime de pensions du Canada est une bonne chose, le projet permettra aux personnes qui le voudront de cotiser au Régime. Je sais que les femmes des catégories les moins favorisées n'auront pas assez d'argent pour cotiser à ce régime de pensions, qui partage le paiement de la prime entre l'employé et l'employeur. J'ai jugé que ce projet avait du bon. Je continuerai à dire qu'il est bon de s'occuper du problème des femmes et de leur pension en passant par les programmes existant au Canada, améliorant chacun d'entre eux pour en étendre le bénéfice aux femmes. D'une manière générale, le travailleur canadien moyen contribue au Régime de pensions du Canada. Nous nous efforçons en ce moment de rendre le régime accessible aux ménagères qui voudront y contribuer. De cette manière, un plus grand nombre de femmes, à défaut de toutes, pourront contribuer à un régime de retraite en leur nom propre.

● (1500)

En ce qui concerne la situation des mères assistées que la représentante a soulevée, nous allons tenter de leur venir en aide par le truchement du supplément de revenu garanti. Nous espérons ainsi que les personnes vivant seules, dont beaucoup sont des femmes, pourront bénéficier du plein montant et franchir ainsi le seuil de la pauvreté. C'est un autre programme, un autre combat que nous menons de front.

Mme Mitchell: Madame le Président, ma question s'adresse au même ministre qui semble vouloir justifier un programme qui traite injustement les femmes indigentes. Madame le ministre envisage de considérer les ménagères comme des travailleuses indépendantes, mais plus de quatre millions de Canadiennes, et un certain nombre d'hommes également, qui consacrent de longues heures à prendre soin d'enfants, ne touchent ni salaire ni prestations, et ne peuvent donc pas cotiser à un régime. A-t-elle songé alors à accorder une allocation de travail au foyer, qui serait imposable dans le cas des familles à l'aise, de manière à reconnaître l'importance de cette tâche et à permettre à toutes les femmes d'être enfin indépendantes en cotisant elles-mêmes au Régime de pensions du Canada sans devoir compter sur leur mari?